



Centre de consultation
et de formation contre
la traite des personnes
et l'exploitation sexuelle

Exploitation des données du Bureau
national d'enregistrement des
déclarations contre la traite des êtres
humains et l'exploitation – Année 2021

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations contre la traite des êtres humains et l'exploitation d'ACT212

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations est :

- un service facile d'accès pour les personnes souhaitant communiquer des informations concernant la traite des êtres humains ou des situations d'exploitation
- un interlocuteur pour les administrations de tous les cantons, communes et villes
- une structure qui met en réseau, dans toute la Suisse, les administrations, les organisation d'aide aux victimes et les ONG dont les offres peuvent être transmises

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations a pour objectif :

- d'identifier davantage de victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation
- de garantir une protection complète aux victimes
- d'obtenir que les coupables soient réellement punis

Pour contacter le Bureau national d'enregistrement des déclarations :

Ligne d'appel : 0840 212 212

Du LU au VE, de 10 à 18 heures

Déclaration en ligne :

www.meldestelle.act212.ch/fr

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations accepte également les déclarations anonymes.

Contact

Association ACT212

3000 Berne

www.act212.ch/fr

Coordinatrice du Bureau national d'enregistrement des déclarations

Lisa Huwyler

lisa.huwyler@act212.ch

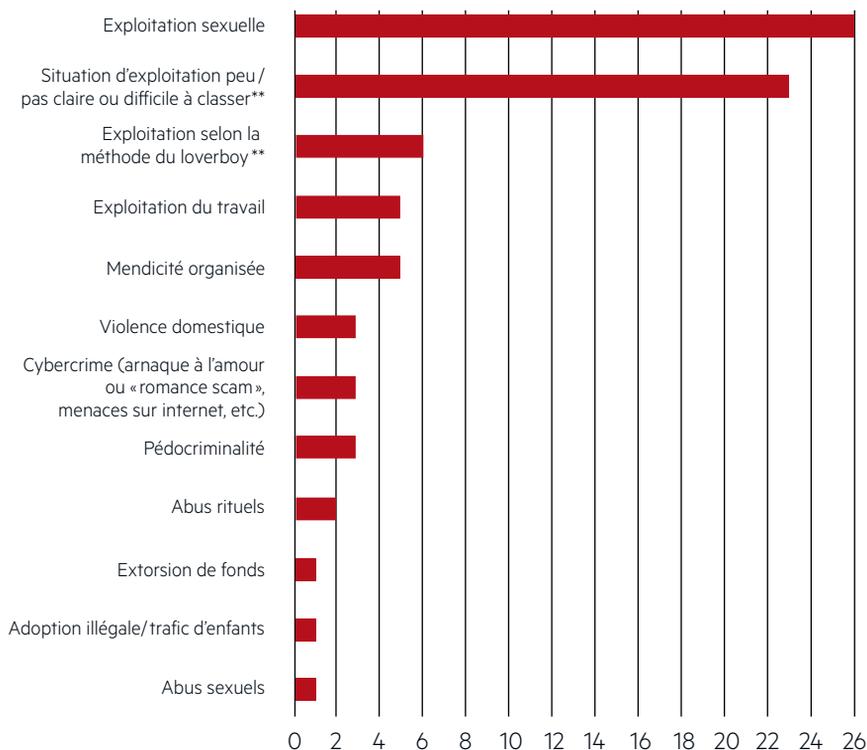
Tél. +41 76 397 85 45



Faits et chiffres

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations contre la traite des êtres humains et l'exploitation a été ouvert le 18 octobre 2015 et a traité à ce jour 483 déclarations concernant 555 personnes en tout. En 2021, le Bureau national a enregistré **79 déclarations** au total, concernant 99 victimes potentielles.

Types de cas d'exploitation



* Les situations qui ne peuvent pas être clairement attribuées à une catégorie sont saisies comme « peu / pas claire ». Cela peut être le cas, par exemple, lorsqu'une personne non impliquée signale une observation. Il est également possible qu'une déclaration en ligne complètement anonyme soit reçue, sans possibilité de poser des questions. En règle générale, les messages concernés peuvent être traités malgré le manque de clarté.

** Ce que l'on appelle la méthode du « loverboy » est une méthode de recrutement où le criminel fait semblant d'être amoureux de la victime afin de l'isoler puis de l'exploiter. Ces déclarations concernent des cas où l'exploitation ainsi que le « recrutement » signalés ont eu lieu en Suisse.

Soupçon d'exploitation du travail

Un homme directement concerné contacte le Bureau national d'enregistrement des déclarations par téléphone. Il dit venir d'un pays européen et être en Suisse depuis quelques années, mais n'avoir un permis de séjour que depuis un an. L'homme en question indique **travailler depuis un an comme agent de nettoyage, mais n'avoir pas reçu de salaire**. Il n'a vu le contrat de travail que brièvement avant de le signer, mais dit ne pas l'avoir compris en raison de ses connaissances linguistiques insuffisantes. Le déclarant rapporte en outre qu'il est physiquement diminué et qu'il a été menacé par son employeur qui se vante d'avoir de « bonnes relations ». Il semble très abattu au téléphone. Afin que ses besoins puissent être clarifiés en détail, **il est mis en relation avec un centre de consultation spécialisé**.

Soupçon d'exploitation dans la mendicité

Une femme contacte la ligne d'appel du Bureau national d'enregistrement des déclarations. Elle explique qu'elle passe tous les jours devant la gare pour se rendre au travail. Depuis plusieurs jours, elle y voit **des personnes qui mendient**, entre autres une jeune femme qui porte dans ses bras un nourrisson endormi. La déclarante a le sentiment que celle-ci est **sous l'emprise d'une femme plus âgée qui la « surveille » à distance**. Elle raconte s'être adressée à la jeune femme, car l'enfant est peu vêtu, et lui avoir demandé si elle avait besoin de vêtements pour l'enfant. Celle-ci confirme, déclare aussi être enceinte et avoir également besoin de vêtements pour ses deux autres enfants. **La déclarante promet d'apporter des vêtements dans les prochains jours. Lorsqu'elle s'apprête à le faire, la jeune femme n'est plus là**.

99 personnes concernées déclarées

Origine des personnes concernées déclarées



* Cela inclut des indications comme p. ex. « Asie » ou « Europe de l'est ». Cette catégorie comprend également les personnes concernées dont l'origine n'est pas avérée (qui ont p. ex. été observées par des tiers).

Sexe des personnes concernées déclarées

73	Féminin
6	Masculin
20	Inconnu

Âge des personnes concernées déclarées

26	Mineur
44	Majeur
29	Inconnu

79 déclarations

Qu'implique une déclaration ?

Les personnes s'annoncent au Bureau national d'enregistrement des déclarations avec différentes demandes. Même si celles-ci ne peuvent pas toujours être catégorisées, elles concernent généralement les thèmes suivants : **des déclarations, des indices ou des observations de tiers (non impliqués), des conseils pour les personnes concernées ou leur entourage, des demandes de renseignement des autorités et des spécialistes concernant des cas spécifiques.** En principe, le Bureau national d'enregistrement des déclarations sert de premier point de contact pour les situations ou les soupçons dans le domaine de la traite des êtres humains et de l'exploitation. Les déclarations ne sont pas des cas confirmés.

Tableau comparatif du nombre de déclarations 2015 à 2021

2015/2016	2017	2018	2019	2020	2021
51	94	95	101	63	79

Après une forte baisse du nombre de déclarations l'année précédente en raison de la pandémie de COVID-19, davantage de personnes se sont à nouveau adressées au Bureau national d'enregistrement des déclarations en 2021.

Qui sont les personnes qui ont fait les déclarations ?

23	Particuliers (p. ex. passant·e ou voisin·e)
20	Proches ou connaissances de la personne concernée
11	Personnes directement concernées
8	Travailleurs·euses sociaux·ales, aumôniers·ères et conseillers·ères
6	Personnes travaillant dans le domaine de la santé ou de la thérapie
6	Clientèle de prestations sexuelles tarifées
3	Membres d'une autorité
2	Déclarant·e-s anonymes

D'où viennent les personnes qui ont fait les déclarations ?

25	ZH
11	Étranger
8	BE
8	Inconnu
5	SO
4	BS
3	SG
chacun	AG, GR, LU, SH, SZ, Suisse (sans indication du canton)
2	GE, VD, Suisse romande
1	(sans indication du canton)

Mode de réception des déclarations



24 déclarations
en ligne



22 déclarations
sur la ligne d'appel
0840 212 212



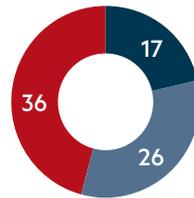
33 déclarations
directement auprès
d'ACT212
(par e-mail, appel ou en personne)

Qu'implique le triage des déclarations ?

Les déclarations reçues sont triées. S'il s'agit de **déclarations anonymes** ou si la personne déclarante accepte que son observation soit transmise, le cas est **transmis à la police spécialisée**. S'il s'agit de **personnes concernées et de leur entourage**, ACT212 les met, si elles le souhaitent et si cela est possible, **directement en relation avec les services de consultation appropriés**.

Si cela n'est pas souhaité, ACT212 recommande des services et offres régionaux pertinents. Il est aussi possible que la personne se manifeste à nouveau ultérieurement, même que statistiquement, seul le premier contact est enregistré comme déclaration.

Tri des déclarations



■ Recommandation ou mise en relation avec centre de consultation/aide aux victimes/refuge

■ Transmission aux services de police

■ Premier conseil/déclaration pas (encore) transmise

Choix de l'anonymat des personnes qui ont fait les déclarations



54 % ne veulent pas rester anonymes



38 % veulent rester anonymes vis-à-vis de tiers



8 % veulent rester complètement anonymes (aussi vis-à-vis d'ACT212)

Soupçon d'exploitation par un loverboy

Une curatrice appelle parce qu'elle s'inquiète pour l'une de ses clientes. L'adolescente aurait depuis peu un nouveau petit ami et **se distancerait de plus en plus de ses amis et de ses connaissances.** Même s'il n'y a pas encore d'indices concrets d'exploitation, la déclarante a un mauvais pressentiment. L'adolescente semble également de plus en plus se renfermer sur elle-même, aussi lors de ses contacts avec elle, bien qu'elles aient eu de bonnes relations jusqu'à présent. La curatrice semble déceler des signes d'une grande dépendance vis-à-vis du nouvel ami. L'adolescente se bloque lorsqu'on lui pose des questions à ce sujet, et son état se dégrade de plus en plus. **La déclarante est orientée vers un centre de consultation formé à la thématique des loverboys.** Elle est en outre encouragée à maintenir absolument le contact avec l'adolescente et à lui signaler qu'elle est toujours là si elle a besoin de soutien.

Exemples de
déclarations
reçues,
anonymisées